



# PRIX MARGUERITE ONCOLOGIE\*

Teva Oncologie s'engage pour favoriser l'observance  
de leurs traitements par les personnes âgées  
en oncologie et onco-hématologie

PRIX de 30 000 €\*  
Le Comité Scientifique Marguerite

Récompense des initiatives mises en place  
en oncologie et onco-hématologie

Par des équipes pluridisciplinaires

Pour favoriser l'observance de leurs traitements  
par les personnes âgées au quotidien



Partenaire de la santé des seniors



Teva Laboratoires - 100-110 Esplanade du Général de Gaulle  
92931 La Défense cedex - RCS Nanterre 440 313 104

\*Règlement déposé à l'Étude LEROI WALD P REYNAUD AYACHE, Huissiers de Justice  
12 Avenue du général Gallieni 92000 Nanterre et disponible sur simple demande à [prixmarguerite-oncologie@meded.fr](mailto:prixmarguerite-oncologie@meded.fr)



# PRIX MARGUERITE ONCOLOGIE

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES  
30 JUIN 2016

EN PRATIQUE

Dossier complété à retourner par mail uniquement au secrétariat  
du Prix Marguerite Oncologie

MEDED

[prixmarguerite-oncologie@meded.fr](mailto:prixmarguerite-oncologie@meded.fr)

# DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX MARGUERITE ONCOLOGIE

---

## Titre du projet

---

## Coordonnées du porteur du projet

---

Nom  Prénom

Spécialité

Adresse professionnelle

Tél/mail

## Etablissement ou Association candidat

---

Nom

Nom du responsable

Adresse

Tél/mail

Joindre les statuts complets de l'association datés et signés

# RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

---

## Concernant les projets

---

Les projets ne doivent pas dépasser 10 pages au maximum, format A4, police 12, interligne 1,5 tout texte compris (titre, références, tableaux...).

## Concernant les références

---

Les tableaux et les figures doivent être :

- Légendés
- Renvoyés dans le texte
- Numérotés par ordre d'apparition

Les références doivent être :

- Référencées dans le texte
- Numérotées en fonction de l'ordre d'apparition dans le texte

# Projet

---

**Equipe du projet (mentionner les spécialités) :**

**Les mots-clés :**

**Rationnel du projet :**

**Originalité et caractère innovant du projet :**

**Objectif du projet :**

**Description du projet (méthodologie, organisation) :**

[Empty text box for project description]

**Bénéfices attendus pour le patient et/ou pour la santé publique :**

[Empty text box for expected benefits]

**Précisions sur le ou les lieux où se dérouleront les travaux :**

[Empty text box for location details]

**Plan de financement du projet :**

[Empty text box for funding plan]

**Observations éventuelles :**

[Empty text box for observations]

**Date :**

[Empty text box for date]

**Nom & prénom du porteur du projet :**

[Empty text box for project lead name]

# RÈGLEMENT

## Objet

Teva Laboratoires (Cœur Défense - Tour B - 100 - 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92931 La Défense Cedex) avec la collaboration d'un groupe d'experts en oncologie, onco-hématologie, gériatrie, ou pharmacie, en partenariat avec la SoFOG met en place un prix pour soutenir des initiatives du corps médical, destinées à améliorer l'observance de leurs traitements par les personnes âgées.

Ce prix a pour objet de récompenser des projets pluridisciplinaires et innovants dans l'organisation des soins. Ces projets sont destinés à l'amélioration de l'observance aux traitements chez les patients âgés de 70 ans et plus, polymédiqués (≥ 3 médicaments) en oncologie et/ou onco-hématologie.

Le présent règlement a été déposé à l'Etude LEROI WALD P REYNAUD AYACHE, Huissiers de Justice 12 Avenue du Général Galieni 92000 Nanterre.

## Conditions requises pour être candidat

- Le candidat est une équipe qui comporte au moins un médecin ou un pharmacien ou un infirmier et/ou cadre de santé. Elle peut comporter aussi d'autres professionnels de santé si besoin ou également des scientifiques comme des chercheurs ou des membres d'une UCOG-UGA
- L'équipe désignera un porteur du projet au choix parmi ses membres
- Les candidats ne doivent pas être salariés de l'industrie pharmaceutique
- Les candidats peuvent concourir au titre de leur établissement, ou au titre d'une association. Sont exclues du présent prix les associations représentant les intérêts des professionnels de santé et les étudiants (cf. loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011)
- Les candidats sont invités à remplir un dossier de candidature et à le déposer avant le 30/06/2016

## Modalités de participation

Le candidat doit compléter un dossier de candidature.

- Le candidat doit indiquer le titre du projet, les coordonnées de l'établissement, association (nom, adresse), les coordonnées du porteur du projet (son nom, son prénom et sa spécialité, son adresse e-mail, son téléphone et son adresse professionnelle) ou du représentant de l'association si le participant est une association (statuts complets datés et signés, copie de l'insertion au Journal Officiel, RIB).
- Le candidat s'engage à obtenir l'autorisation de sa hiérarchie de participer au prix Marguerite Oncologie.
- Le candidat s'engage à obtenir l'autorisation de la direction de l'établissement / association de concourir au Prix Marguerite Oncologie au titre de l'établissement / association.
- L'ensemble de ces informations est nécessaire afin de vérifier l'éligibilité du candidat (France métropolitaine) et de permettre de le recontacter.

## Période de dépôt des dossiers

Le dépôt des dossiers peut avoir lieu jusqu'au 30/06/2016.

## Conditions nécessaires au dépôt des projets

- Les projets doivent répondre à un sujet sur l'observance chez les patients âgés de 70 ans et plus, polymédiqués (≥ 3 médicaments) en oncologie et/ou onco-hématologie. Ces projets doivent être pluridisciplinaires et innovants dans l'organisation des soins
- Les projets doivent répondre aux questions du dossier de candidature

## Critères d'évaluation des projets

- Originalité et pertinence du projet/initiative face au thème proposé
- Justification du projet
- Méthodologie du projet
- Impact clinique attendu
- Mesure de l'impact si possible
- Caractère structurant pour la pratique quotidienne
- Faisabilité du projet
- Reproductibilité et transposabilité du projet (autre région / autre discipline)
- Justification détaillée du plan de financement du projet
- Variété des acteurs et des compétences

## Dotations

Une dotation de 30 000 € (30 mille euros) est allouée au(x) lauréat(s) en fonction du projet.

## Sélection du/des lauréat(s)

La dotation est attribuée à la majorité des voix, après délibération du Comité Scientifique, composé de 6 experts et d'un représentant du département des affaires médicales des laboratoires Teva (sans droit de vote).

Le Comité Scientifique, composé de Philippe Arnaud, Elisabeth Carola, Gilles Freyer, Olivier Guerin, Moïse Namer et Pierre Soubeyran, se réunira au cours du troisième trimestre 2016 pour sélectionner les projets retenus.

Si le candidat travaille dans l'équipe d'un des experts du Comité Scientifique, cet expert ne pourra pas participer au vote ainsi qu'à la discussion.

Le Comité Scientifique peut faire appel à des avis consultatifs extérieurs dans le cadre d'un projet multicentrique.

### Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par le Comité Scientifique, et sera contacté par téléphone sous un délai de 30 jours. Les participants non retenus seront avisés par courriel. La dotation ne sera ni échangeable, ni négociable.

### Engagement de confidentialité du Comité Scientifique

L'ensemble des membres du Comité Scientifique s'engage à observer le secret le plus strict sur l'ensemble des documents reçus des candidats et notamment :

- A procéder à une utilisation strictement confidentielle de ces documents, dans le cadre de l'attribution de la dotation
- A ne pas révéler à des tiers les informations portées à leur connaissance
- A restreindre l'accès à ces informations, uniquement au profit des personnes bénéficiaires de la dotation

Exception à la clause de confidentialité :

Tout collaborateur Teva doit signaler au service de pharmacovigilance Teva, dans les vingt-quatre (24) heures, tous les effets indésirables ainsi que tous les cas de mésusage, prescription et/ou utilisation en dehors de l'autorisation de mise sur le marché, bénéfice inattendu, manque d'efficacité, abus, surdosage, erreur médicamenteuse potentielle ou avérée, exposition au cours de la grossesse ou de l'allaitement, exposition professionnelle et suspicion de transmission d'un agent infectieux qu'ils soient ou non associés à des effets indésirables si ceux-ci sont liés à la prise d'un produit Teva. A ce titre, le représentant de Teva Laboratoires, membre du Comité Scientifique peut être amené à communiquer ces informations de pharmacovigilance qui lui parviendraient à l'occasion de ce prix.

### Transparence

Le(s) candidat(s) lauréat(s) reconnaissent et accepte(nt) que Teva Santé puisse divulguer sur le site internet unique (<https://www.transparence.sante.gouv.fr/>) des informations le(s) concernant en relation avec l'avantage procuré et ce conformément à l'article 2 de la loi 2011-2012 du 29 décembre 2011 codifiée à l'article L.1453-1 du Code de la Santé Publique et à son décret d'application n°2013-414 du 21 mai 2013 codifié à l'article R1453-2 II du Code de la Santé publique ou toute autre réglementation en vigueur.

### Dispositions diverses

Teva Laboratoires se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent projet.

Le règlement complet est disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

[prixmarguerite-oncologie@meded.fr](mailto:prixmarguerite-oncologie@meded.fr)

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Prix en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante Responsable conformité Teva Santé, Cœur Défense – Tour B, 100-110 esplanade du général de gaulle, 92931 La Défense Cedex.

Teva Laboratoires ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le projet devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

### Secrétariat du Prix Marguerite

Les dossiers seront collectés par voie électronique uniquement par la Société :

MEDED sise au 1 bis cité Jean Jaurès 92240 Malakoff, qui assurera le secrétariat de l'ensemble de la dotation en fonction du règlement décrit ci-dessus. Le dossier de candidature complété doit être envoyé à l'adresse suivante :

[prixmarguerite-oncologie@meded.fr](mailto:prixmarguerite-oncologie@meded.fr)

### Communication / Droit à l'image

Teva Laboratoires se réserve le droit de prendre des photos/vidéos des candidats et du Comité Scientifique afin d'en assurer la communication en interne à l'entreprise et en externe dans le cadre de la valorisation de la problématique d'Observance et du programme Marguerite, notamment sur Internet et les réseaux sociaux.

La participation au concours vaut autorisation donnée par le participant à Teva Laboratoires d'utiliser son image, prise dans le cadre du projet, afin de communiquer dans le cadre précisé ci-dessus.

### Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le projet sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

### Litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée au service Oncologie de Teva Laboratoires. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du candidat et le motif exact de la contestation.

Réclamation possible jusqu'à 1 mois après la remise du Prix Marguerite Oncologie.